ÉDITION DE L'INDRE-ET-LOIRE

www.lepicentre.online

L'ÉPICENTRE

#003

MENSUEL AVRIL 2020

L'actualité économique et sociétale du Val de Loire ■ Gratuit

37

Transition énergétique

« La région peut-elle être 100 % verte en 2050 ? »

P16 à 22

P3 à 7

■ Édition spéciale : la crise du Coronavirus

P9

■ Lancement de l'association « L'Outil en Main » en Indre-et-Loire

P11

© Thierry Mesnard

■ Développer le goût d'entreprendre chez les jeunes

P23

■ La clef pour un tourisme durable en Indre-et-Loire

édito

Bien-sûr, nous avons nous aussi longtemps hésité : fallait-il maintenir nos éditions d'avril ? Prendre le risque qu'elles ne puissent pas être acheminées jusqu'à nous, jusqu'à vous ?

Et puis, comment parler d'économie avec optimisme -notre crédo- quand nous faisons face à la plus grande crise sanitaire en France depuis un siècle, dont on sait déjà qu'elle aura des conséquences sans précédent sur notre économie et sur nos entreprises ?

Est-ce que ça « fait sens » ?

C'est cette dernière question qui nous a décidés. Oui cela fait sens, c'est même la raison d'être de L'Épicentre : être au cœur des entreprises et des collectivités, comprendre leurs problématiques, mettre en lumière celles et ceux qui se mobilisent, au quotidien – et encore plus en temps de crise- pour la bonne marche de leurs entreprises, de l'économie du territoire et pour accompagner les évolutions de notre société.

Alors évidemment nous avons, comme tous, bouleversé notre organisation, expérimenté le télétravail, pour ne faire courir aucun risque à nos équipes et à nos partenaires.

Et nous avons adapté notre chemin de fer : vous y trouverez donc un dossier spécial sur la gestion de la crise du Coronavirus par tous les acteurs économiques régionaux : filières, collectivités, entreprises et fédérations.

Aussi, nous avons choisi également de conserver notre dossier initial consacré à la transition énergétique. Nous y dressons un état des lieux de la production d'énergies renouvelables en Centre-Val de Loire, avec une question en ligne de mire : la région peut-elle être 100 % verte en 2050 ?

Quand on sait que l'un des principaux enjeux de la transition énergétique est de protéger le climat et la santé, gageons que cette question sera au cœur des orientations stratégiques de nombre d'entreprises à la sortie de la crise.

Bonne lecture et prenez-soin de vous,

La Rédaction

L'ÉPICENTRE
www.lepicentre.online

Mensuel gratuit
#003
Avril 2020

Groupama Up/Espace entreprises, 2 avenue de Châteaudun CS1319 - 41013 Blois Cédex • 02 54 74 30 39

• Président
François Delaisse
• Directrice de la publication
Delphine Sergheraert
direction@lepicentre.online
• Rédaction
L'équipe L'Épicentre
• Relations extérieures
Philippe Duisit - 06 33 22 43 19
• Contact commercial
Philippe Massicot
06 45 76 98 51
• Impression
Imprimerie Baugé, Descartes
• Graphisme
DCO'M Sabine Virault
06 83 05 56 51

IMPRIM'VERT

PEFC 10-31-1080

LES ÉDITIONS DE L'ÉPI - S.A.S. Au capital de 10 000 euros - Siret 53804876000028 - Dépôt légal à parution - ISSN 2110-7831
Toute reproduction complète ou partielle du contenu de ce journal est interdite sauf accord préalable de la direction.

Mobilisation générale pour sauver l'économie régionale

Toutes les instances et organisations professionnelles régionales sont sur le pied de guerre pour mettre en œuvre un plan d'actions afin de lutter contre les effets du Covid 19 sur l'économie régionale et la survie des entreprises.

« Nous sommes en guerre » a répété plusieurs fois le Président de la République lors de son intervention du 16 mars. En guerre contre les ravages du Covid 19 sur la santé des français mais en guerre aussi contre ses effets sur la vie, voire la survie des entreprises. Avec le confinement de la population pour une période qui pourrait se prolonger pendant deux mois, ce n'est pas seulement la vie sociale qui est à l'arrêt mais aussi des pans entiers de la vie économique.

Face à cette guerre d'un genre inédit, la mobilisation générale a été décrétée par les pouvoirs publics, les instances économiques et les organisations professionnelles. En région Centre-Val de Loire, les « bras armés » de l'État, à savoir la Préfecture de région et la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ont enclenché les grands moyens en facilitant l'accès à l'arsenal des mesures déployées par le gouvernement pour soutenir l'activité économique et la vie des entreprises.

Les chambres consulaires (commerce et industrie, métiers et agriculture), ainsi que les organisations professionnelles de tous les métiers et de toutes les branches se mobilisent également afin d'apporter conseil et assistance.

Nous vous proposons un petit tour d'horizon, non exhaustif, des informations et mesures mises à disposition des principaux acteurs économiques de la région Centre-Val de Loire.

La Direccte en première ligne

Services déconcentrés de l'État sous tutelle commune du ministère du Travail et du ministère de l'Économie et des Finances, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) est en première ligne pour déployer les décisions gouvernementales. Sur le site régional (http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/) sont notamment exposées les six mesures immédiates de soutien aux entreprises :

1. Report des échéances fiscales
2. Report des échéances sociales
3. Demande d'activité partielle (ex chômage partiel)
4. L'obtention ou le maintien d'un crédit bancaire
5. L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs
6. Un soutien dans la définition d'une stratégie de gestion de vos difficultés

Une **cellule de continuité économique** a été mise en place que l'on peut joindre en remplissant un formulaire (lien pour version internet : http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Formulaire-de-saisine-du-referent-unique-Coronavirus-de-la-Direccte-Centre-val)

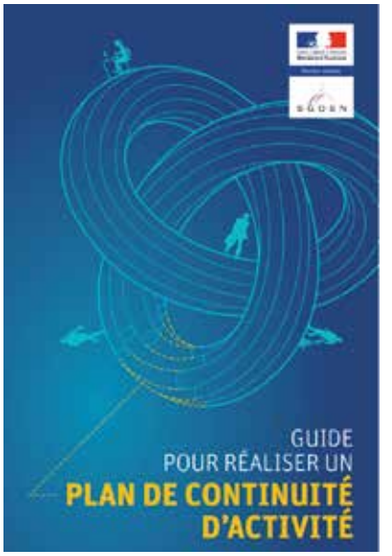

Parmi les documents disponibles sur le site de la CCI régionale figure un « Guide pour réaliser un plan de continuité de l'activité », élaboré par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

Messagerie dédiée à la continuité économique : centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr

Contacts pour les questions relatives au chômage partiel et droit du travail : Tél. 0 806 000 126 ou centre.polet@direccte.gouv.fr

La CCI régionale active son réseau

Chef de files et employeur des CCI départementales, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Centre-Val de Loire mobilise son réseau avec des actions de proximité pour aider les entreprises à s'organiser et à résister dans cette période très difficile.

Dans chaque CCI, une cellule de crise a été mise en place pour répondre aux questions et orienter les entreprises vers les bons interlocuteurs en liaison avec les services de l'État, les Régions et les autres réseaux consulaires.

Contact des CCI :
Région : info@centre.cci.fr
Cher : infos@cher.cci.fr
Eure-et-Loir contact@cci28.fr
Loir-et-Cher : contact@loir-et-cher.cci.fr
Touraine : ccitouraine@touraine.cci.fr
Indre : contact@indre.cci.fr
Loiret : infoscoronavirus@loiret.cci.fr

Contacts des Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Cher : contact.cma18@gmail.com
Eure-et-Loir : covid@cma-28.fr
Indre : evenement@cm-indre.fr
Indre-et-Loir : cac@cm-tours.fr
Loir-et-Cher : espaceconseil@cma-41.fr
Loiret : Info-codiv19@cma-loiret.fr ou i.vial@cma-loiret.fr

Dispositifs de financement Bpifrance
BPIFRANCE propose la mise en place de dispositifs de financement sous différentes formes : trésorerie, crédit à moyen terme sans garantie, financements bancaires garantis..etc..
Demande en ligne : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113
Numéro vert : 0 969 370 240.

Correspondants PME de la Banque de France
Les Correspondants départementaux TPE/PME de la Banque de France peuvent accompagner les entreprises dans la recherche de concours bancaires.
Tél. 0800 08 32 08 (service et appel gratuits).
Cher : TPME18@banque-france.fr
Eure-et-Loir : TPME28@banque-france.fr
Indre : TPME36@banque-france.fr
Indre-et-Loir : TPME37@banque-france.fr
Loir-et-Cher : TPME41@banque-france.fr
Loiret : TPME45@banque-france.fr

Le site de la Direccte recense l'ensemble des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises.

La région soutient les entreprises pendant la crise du Covid-19

François Bonneau, président de la région Centre-Val de Loire, le déclarait lors de sa conférence de presse du 12 mars : en cette période de crise sanitaire, hyper réactivité et hyper solidarité sont les mots d'ordre. Des principes auxquels semblent vouloir répondre les mesures de soutien aux entreprises annoncées depuis. Décryptage.

Pour réagir de manière adaptée à la crise du coronavirus qui touche un grand nombre de pays du monde et ralentit voire immobilise de nombreux secteurs, il a fallu évaluer les difficultés économiques rencontrées par les entreprises sous un angle territorial. Une problématique qu'a adressée François Bonneau dès le début de la crise, en réunissant les représentants des branches et des pôles de compétitivité, mais aussi ceux des chambres de commerce (CCI) et d'industrie, des chambre de métiers et d'artisanat (CMA) et des chambres d'agriculture de la région, ainsi que la BPI. *« Nous devions faire le point avec eux sur leurs besoins et les dispositifs qui étaient alors en train de se profiler »*, justifie le président de la région.

Cette réunion a permis de structurer le soutien apporté à l'économie à l'échelle de la région, et d'identifier plusieurs attentes de la part des chefs d'entreprise. D'une part, celle d'une approche de grande proximité, à laquelle la région a répondu en mobilisant les groupements de prévention agréés (GPA) afin d'accompagner les petites entreprises en difficulté, *« notamment dans leurs démarches pour obtenir des aides ou des prêts »*. D'autre part, celle d'une simplification et d'une plus grande lisibilité dans les dispositifs proposés, qui est à l'origine de la mise en place d'un numéro vert commun à l'État, à la BPI et à la région et d'une adresse mail (voir au bas de l'article, ndlr) dédiée à la continuité économique en cette période de crise.

François Bonneau, président de la région Centre-Val de Loire.

La région s'engage à hauteur de 13 millions d'euros

Entre 12 et 13 millions, c'est le montant que représentent les dispositifs annoncés il y a quelques jours par François Bonneau. Dans cette somme, on compte un abonnement de 8,2 millions d'euros au fonds de solidarité unique national, qui sera utilisé pour apporter une réponse aux difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise et indépendants. *« Beaucoup d'entre eux ont déploré le fait de ne pas être concernés par le chômage partiel »*, rapporte le président de région, qui a souhaité qu'une indemnité forfaitaire de 1500 € leur soit versée, en attendant de voir si et jusqu'à quand la crise se poursuit.

D'autres dispositifs vont être mis en place, comme le prêt Cap Repond, à destination des entreprises faisant face à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires. Ce dernier, accordé à hauteur de 30 000 € par entreprise et pouvant être remboursé à moyen ou long terme, devrait permettre à ceux qui ont des besoins en trésorerie de tenir le choc, tout comme la mesure de report de 6 mois pour les échéances de remboursement des avances faites par la région. *« Car il est clair que lorsque l'on n'a plus d'activité, le remboursement des prêts devient un vrai problème »*, estime François Bonneau. À ces mesures s'ajoute un investissement d'un million d'euros pour doubler le montant du fonds de prévention des difficultés, qui permettra à des entreprises en grande difficulté d'être aidées.

« Parallèlement, l'agence de développement de la région (Dev'Up, ndlr) tourne à plein régime », témoigne le président de la région, expliquant que la quasi totalité des collaborateurs sont en télétravail pour orienter les entreprises vers ces différents dispositifs. Une déclaration que confirme Laetitia Roussel, en charge des relations presse de Dev'Up et qui fait état d'un gros travail de recensement, département par département, de tous les dispositifs existants en Centre-Val de Loire pour aider les entreprises sur lesquelles la crise du coronavirus a ou devrait avoir un impact. Reste pour les chefs d'entreprise à déterminer, avec l'aide de Dev'Up, des CCI ou des CMA de leur territoire, les mesures qui leur seront utiles.

Pour toute question sur les dispositifs mis en place : Numéro vert > 09 69 370 940

Mail > centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr

La filière agroalimentaire régionale s'organise pour faire face aux achats massifs

Les 327 entreprises de l'agroalimentaire implantées en région Centre-Val de Loire ont pris des dispositions pour assurer le maintien de leurs volumes de production en toute sécurité sanitaire.

Alors même que le forum régional de l'alimentaire, qui devait avoir lieu le 24 mars à Orléans, a été annulé pour cause de confinement, la filière des industries agroalimentaires de la région Centre-Val de Loire s'organise pour répondre à une demande en forte hausse. Le réflexe de stockage de denrées alimentaires par les particuliers s'est traduit par une augmentation de plus de 10% des achats dans les grandes et moyennes surfaces (GMS) de distribution, avec une ruée sur les pâtes, la farine, l'huile et les conserves.

Le président de l'Association Régionale des Entreprises de l'Agroalimentaire (AREA), Thierry Dubois, par ailleurs directeur général de l'entreprise de conditionnement de salades « les Crudettes », a fait savoir dans un communiqué que *« toutes les mesures sont prises par les industriels pour assurer la continuité dans la durée de la chaîne alimentaire et aussi de rassurer tous les salariés de la filière »*.

En région Centre-Val de Loire, l'industrie agroalimentaire représente 327 entreprises qui font travailler près de 12 000 personnes pour un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 4,5 milliards d'euros. On n'y trouve pas de fabricants de pâtes mais la plus importante boulangerie industrielle de France, Barilla-Harry's à Châteauroux (Indre), la biscuiterie Saint-Michel à Contres (Loir-et-Cher) et de grands conditionneurs de liquides dans le Loiret comme la Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel, Orangina à Donnery, ou Antartic à Saint-Martin-d'Abbat.

Le conditionnement de liquides alimentaires représente un secteur important en Centre-Val de Loire. Ici, l'usine Antartic de Saint-Martin d'Abbat (Loiret).

> *« Toutes les mesures ont été prises pour pouvoir continuer à produire en assurant la santé de chacun ».*
> *Thierry Dubois, président de l'Association Régionale des Entreprises de l'Alimentaire*

Mesures d'hygiène renforcées

Le président de la Laiterie de Saint-Denis de l'Hôtel, Emmanuel Vasseneix, ne notait pas de problèmes particuliers de livraison de matière première au milieu de la première semaine de confinement. Il craignait éventuellement des restrictions de circulation ou une indisponibilité plus importante du personnel si jamais la contagion venait à s'étendre de façon massive.

Déjà particulièrement drastiques dans l'industrie alimentaire, les mesures d'hygiène ont été renforcées face à la menace sanitaire.

« Comme tous les chefs d'entreprise, les dirigeants des industries de l'agroalimentaire ont une obligation de résultat en termes de sécurité pour leurs salariés, rappelle Thierry Dubois. Dans le contexte actuel, toutes les mesures ont été prises pour pouvoir continuer à produire en assurant la santé de chacun :

- prise de température à l'entrée dans les locaux ;

- mise à disposition de tous les moyens d'hygiène de façon approprié : savon, gel hydroalcoolique, masques…

- renforcement des activités de nettoyage au quotidien : sanitaires, locaux sociaux, poignées de portes, rampes d'escalier, machines à cafés, claviers d'ordinateur, téléphones…

- modification des organisations de travail afin de limiter les croisements et permettre la mise en place effective de la « distanciation sociale » ;

- enfin, de gros efforts de pédagogie auprès de tous les personnels afin que ces mesures barrières deviennent des réflexes au sein des entreprises, et plus largement dans les familles des collaborateurs. »

En mode gestion de crise

Toutes les entreprises de l'agroalimentaire ont mis en œuvre des plans de continuité de l'activité et travaillent en mode gestion de crise. Les risques de pénurie semblaient écartées après les premiers jours de ruées dans les magasins, mais les industriels de l'alimentaire sont dépendants d'une chaîne dont ils ne peuvent maîtriser tous les maillons. Au début de cette chaine figurent les agriculteurs qui fournissent la matière première, mais aussi les transporteurs, les grossistes, les prestataires qui assurent la maintenance des machines, les laboratoires qui contrôlent le respect des normes qualitatives et sanitaires, et aussi les services de nettoyage des vêtements de travail, les fournisseurs de pièces détachées…etc. Or, comme chacun sait, la force d'une chaîne ne tient qu'à son maillon le plus faible… Par exemple, et tant au niveau national que régional, les professionnels de la filière agroalimentaire déplorent le fait de ne pas être reconnus comme prioritaires pour l'attribution de masques d'hygiène.

Quoi qu'il en soit, le président de l'industrie alimentaire régionale se félicite que la crise sanitaire ait fait prendre conscience au consommateur-citoyen de l'importance d'un *« secteur alimentaire fort et indépendant »*.

Le secteur bancaire assure la continuité de services

En tant qu'opérateurs d'importance vitale, les banques sont tenues d'assurer la continuité de leur activité. La Banque de France et tous les réseaux ont pris des dispositions en ce sens.

« Nos agences sont dorénavant accessibles à nos clients uniquement par téléphone ou courrier électronique », ce message, adressé par SMS ou affiché sur les portes d'entrée, prévient les usagers de certaines banques des nouvelles conditions de fonctionnement. Si les agences bancaires sont bien ouvertes, les conditions d'accès et d'accueil du public ont été adaptées afin de limiter l'exposition au risque sanitaire. Certaines, par exemple, proposent un service d'accueil limité à certaines heures et ne reçoivent qu'un seul client à la fois.

Bien qu'étant classés en tant qu'opérateur d'importance vitale (OIV), au même titre que les fournisseurs d'énergie, les distributeurs alimentaires ou les pharmacies, les banques ont dû prendre des dispositions pour ne pas exposer leurs collaborateurs et leurs clients au risque infectieux. Les réseaux bancaires doivent aussi faire face à la réduction de leurs effectifs disponibles en raison de contraintes familiales ou de risque médical individuel.

La Banque de France mobilisée

« La Banque de France met tout en œuvre pour assurer la continuité des missions de service public à destination des entreprises et des particuliers en cette période de confinement », explique Anne Bauduffe, directrice départementale de la Banque de France dans le Loir-et-Cher. *« Plus particulièrement pour les entreprises, poursuit-elle, nos équipes sont mobilisées afin de les accompagner et de les orienter vers les dispositifs mis en place par le gouvernement pour les soutenir. Les correspondants TPE-PME sont joignables à partir d'un numéro de téléphone unique et par messagerie (voir ci-dessous). Ils peuvent intervenir notamment dans le cadre de la procédure de médiation du crédit si les chefs d'entreprise rencontrent des difficultés ».*

Les distributeurs de billets opérationnels

Au niveau national et régional, la Banque de France pilote un « groupe de robustesse » avec tous les acteurs de la filière afin d'assurer l'alimentation en espèces des 53 000 distributeurs automatiques de billets implantés en France métropolitaine. À la mi-mars, aucune augmentation particulière des retraits n'avait été observée.

L'accès aux agences bancaires est soumis à certaines conditions indiquées sur les portes d'entrée. Ici au Crédit Agricole Centre-Loire.

Du côté des réseaux bancaires, la Fédération des Banques Françaises (FBF) indique que, sauf cas de force majeure, les agences bancaires resteront ouvertes au maximum et les collaborateurs répondront à leur mission de services essentiels. *« Les amplitudes horaires seront adaptées le cas échéant pour assurer le service »*, ajoute la profession bancaire qui recommandent à ses clients de limiter le plus possible leurs déplacements et de privilégier les contacts avec leur conseiller par téléphone ou via les plateformes dédiées.

Contacts utiles à la Banque de France

TPE-PME

Numéro unique : 0 800 08 32 08
Adresse e-mail : tpmeXX@banque-france.fr (xx = n° du département)
Saisir la médiation du crédit : https://mediateur-credit.banque-france.fr/
Numéro médiation : 0 810 00 12 10

Particuliers

Surendettement :

Dossier disponible sur le site de la Banque de France
À envoyer impérativement à l'adresse :
TSA 41217- 75035 Paris Cedex 01
Informations générales (relations avec les banques, les assurances, épargne…) accessibles exclusivement sur le site internet ABEIS : https://abe-infoservice.fr

Contact :

- Par internet : https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil
- Par téléphone : 03 20 91 20 20

L'activité bancaire en Centre-Val de Loire : un secteur clé

(données Banque de France 2018)

- 1070 agences
- 10 400 salariés
- 64,8 milliards d'euros de crédits
à 23,7 milliards d'euros de crédit d'équipement et de trésorerie
à 40,1 milliards d'euros de crédits immobiliers
- 67,6 milliards d'euros de dépôts

Département	Agences	Total crédits (dont immo.)	Total dépôts
Cher	127	6 Md€	6,8 Md€
Eure-et-Loir	191	9,4 Md€	10,4 Md€
Indre	98	4,1 Md€	5,6 Md€
Indre-et-Loire	242	16Md€	15,3 Md€
Loir-et-Cher	140	7,2 Md€	8,9 Md€
Loiret	277	22 Md€	20,7 Md€

À Gien, Lotus fait face au rush sur le papier toilette et les mouchoirs

Face à une augmentation spectaculaire des ventes de papier toilette et de mouchoirs jetables, l'usine Essity de Gien s'organise pour continuer de produire 7 jours sur 7.

Obéissant à un réflexe « viscéral » en temps de crise, les français stockent des rouleaux de papier toilette au point que les rayons des supermarchés sont régulièrement dévalisés. Les ventes en magasin ont bondi de plus de 22 % depuis le début de la crise sanitaire. Pour des raisons plus compréhensibles, il en est de même pour les mouchoirs en papier dans des proportions encore plus importantes avec une hausse de près de 40 %.

Dans le Loiret, à Arrabloy près de Gien, l'usine Essity fait face pour continuer à produire chaque jour deux millions de rouleaux de papier toilette et sept millions de mouchoirs en papier vendus sous la marque Lotus. « *La production a été organisée pour se concentrer sur les références les plus demandées tout en garantissant les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité pour le personnel* » indique Marc Specque, le directeur de la communication du groupe Essity. Les postes de travail ont été aménagés de sorte qu'une distance maximale soit établie entre les salariés sur les chaînes de production. Dans ce même objectif de distanciation sociale, le service au restaurant d'entreprise a été modifié avec des repas servis dans des barquettes individuelles et des tables espacées pour les moments de restauration tout au long de la journée. Car l'usine de Gien tourne 24h sur 24h et 7 jours sur 7, faisant travailler au total 500 personnes.

L'usine d'Arrabloy, près de Gien, produit chaque 2 millions de rouleaux de papier toilette et 7 millions de mouchoirs jetables.

150 camions par jour

« Il n'y a pas de défaillance de personnel à l'heure actuelle », constatait Marc Specque à la mi-mars. « Les collaborateurs ont pris conscience de l'importance des enjeux de leur production pour la santé publique, estime-t-il. De la même manière les approvisionnements en matière première sont assurés normalement de même que les expéditions ». Chaque jour, c'est une noria de 150 camions qui transitent par le site d'Arrabloy.

« Pour certaines fournitures qui ne pouvaient plus être assurées par nos prestataires habituelles en raison de leurs propres contraintes, comme certains aliments, le café ou des produits de nettoyage, il a été fait appel à la solidarité locale et régionale pour la continuité de service ».

Pour le groupe Essity, le phénomène de surconsommation de papier toilette, essuie-tout et mouchoirs en papier provoqué par la crise sanitaire s'avère totalement atypique. « On assiste, en quelque sorte, à un transfert du stock chez le consommateur mais il n'y a pas de risque de pénurie car il existe des réserves aussi bien de notre côté que chez les distributeurs, et la capacité de production de nos six usines en France est intacte ».

Le papier toilette Lotus, produit à Gien, représente une part de marché nationale de plus de 30%, tandis que celle des mouchoirs s'élève à 17,5%.

> *« La production a été organisée pour se concentrer sur les références les plus demandées » Marc Specque, directeur de la communication du groupe Essity*

À partir de pâte à papier, l'usine produit elle-même sa matière première.

Le géant suédois Essity bien implanté à Arrabloy

L'usine de fabrication de papier toilette et mouchoirs en papier est l'un des principaux sites français du groupe suédois Essity, géant mondial des produits d'hygiène.

Le site industriel d'Arrabloy porte les couleurs d'Essity depuis 2012. Auparavant, l'usine spécialisée dans les produits papetiers d'hygiène avait appartenu à des propriétaires successifs, depuis Beghin Say à l'origine en 1981, jusqu'à Kock Industries en 2005. Le groupe suédois Essity a réalisé d'importants investissements pour en faire l'un de ses principaux sites de production en France où il dispose de cinq autres unités.

En 2018, une nouvelle ligne de production a été ouverte pour la fabrication de rouleaux de papier toilette sans tube. Un investissement de 20 M€ qui a été complété par l'extension des quais d'expédition pour 5 M€.

Une production incessante

Avec ses huit lignes de fabrication, six pour le papier toilette et deux pour les mouchoirs jetables, l'usine de Gien produit chaque jour 7 millions de pochettes de mouchoirs et 2 millions de rouleaux de papier toilette. Cette production colossale ne connait pas d'arrêt, à l'exception de deux ou trois jours par an, car les chaînes tournent jour et nuit, sept jours sur sept. Avec le recrutement de 25 nouveaux collaborateurs pour la nouvelle ligne de production, l'effectif a été porté à 500 personnes.

Le papier toilette et les mouchoirs produits à Gien sont commercialisés sous la marque Lotus, et les rouleaux d'essuie-tout sous la marque Okay.

Implanté dans 150 pays, le groupe suédois Essity fait travailler 47 000 personnes dans le monde et a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 12,2 Md€. La France représente son quatrième marché, derrière les États-Unis, l'Allemagne et la Chine.

Les entreprises tourangelles ferment moins

Le tribunal de commerce d'Indre-et-Loire a rendu son bilan de l'année 2019 : s'il existe une baisse des fermetures définitives d'entreprises, les secteurs du bâtiment, de la restauration et de la pharmacie sont durement touchés. (*Ces données ont été recensées avant la crise du COVID-19).*

Chaque année, le tribunal de commerce d'Indre-et-Loire dresse le bilan de son activité pour l'année précédente. Pour 2019, il souligne d'ailleurs une nette diminution (18 %) des redressements judiciaires, liquidations judiciaires et autres procédures de sauvegarde : 336 entreprises du territoire ont été concernées par l'un de ses dispositifs, dont 202 sont en liquidation judiciaire (250 en 2018). Parmi elles s'ajoutent tout de même 98 sociétés qui ont cessé leurs activités après les observations négatives réalisées par le tribunal. Concernant les débuts de procédures de redressement judiciaire, « seuls » 104 nouveaux dossiers ont été ouverts en 2019, contre 120 en 2018, soit une baisse significative de 13 %.
Reste que de nombreuses entreprises sont confrontées à des difficultés de tout ordre, notamment les entreprises de 0 à 5 salariés. Les plus touchées travaillent dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics (18 %), de la restauration (16 %) et du commerce de détail (14 %).

Les zones rurales en souffrance
Le tribunal de commerce d'Indre-et-Loire pointe tout de même du doigt les zones rurales. D'année en année, de plus en plus de commerces y ferment leurs portes et de moins en moins y ouvrent. L'année 2019 ne fait pas exception, avec plusieurs fermetures de boulangeries, de boucheries et d'épiceries. Mais cette année, une nouveauté s'est malheureusement faite sentir : les pharmacies, également situées en zones rurales, commencent à mettre clef sous la porte… La raison ? Selon l'institution judiciaire, leur marge a baissé à cause, notamment, des médicaments génériques de plus en plus utilisés par les consommateurs. Les parapharmacies des grandes surfaces, en plein développement, n'aident pas à leur situation.

C.S.

> *« S'il existe une baisse des fermetures définitives d'entreprises, les secteurs du bâtiment, de la restauration et de la pharmacie sont durement touchés »*

Du changement à la présidence

À la fin du mois de janvier dernier, Denis Tardits a terminé son mandat de président du tribunal de commerce d'Indre-et-Loire. Lors de sa dernière audience solennelle, il a tenu à souligner des regrets, notamment celui du déménagement de l'institution : *« ce dossier a duré trop longtemps, a subi trop d'indécisions et n'a pas toujours fait place au bon sens. La solution au final n'est pas celle qui avait notre préférence. Mais soyez rassurés, la justice y sera aussi bien rendue »*, a-t-il déclaré. Le tribunal de commerce d'Indre-et-Loire va déménager dans l'ancien tribunal d'instance, rue Edouard Vaillant, à Tours, d'ici à 2021.
À la suite de Denis Tardits, Eric Verryden, ancien courtier en assurances en risques industriels, a ainsi pris les fonctions de président dudit tribunal. Le vice-président de l'institution judiciaire est désormais Hervé Martin.

Lancement de l'association « L'Outil en Main » en Indre-et-Loire

Initier les plus jeunes aux métiers manuels et du patrimoine, par des artisans qualifiés à la retraite, tel est le concept de l'association L'Outil en Main lancée en avril 2020 pour la première fois en Indre-et-Loire.
Une démarche intergénérationnelle qui s'annonce prometteuse pour sa mise en place dès la rentrée scolaire en septembre 2020.

Chiffres clés en 2020 :
- 206 associations L'Outil en Main en France, sur 60 départements
- 5 associations en région Centre
- 150 métiers initiés
- Plus de 5000 bénévoles à travers la France

Un outil pédagogique, social et solidaire

Créée en 1994, l'Union nationale L'Outil en Main a pour but d'initier les jeunes de 9 à 15 ans aux métiers manuels et du patrimoine, par des professionnels bénévoles qualifiés, ou passionnés, le plus souvent à la retraite, avec de vrais outils dans de vrais ateliers. Lors de ces ateliers, les professionnels montrent aux jeunes les techniques artisanales et le geste juste. Une initiative humaine où deux générations collaborent autour d'un projet concret.
Ces ateliers permettent le rassemblement et l'échange entre jeunes et seniors, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il a pour but la revalorisation de tous les métiers manuels artisanaux, métiers du bâtiment, métiers du patrimoine, métiers de bouche ou métiers liés à l'environnement.
« En 2013, le territoire comptait 100 associations. Il en existe plus de 200 aujourd'hui » exprime fièrement le délégué régional Gérard Forney.
« Ces ateliers suscitent des vocations, 46 % des jeunes qui ont suivi ce programme se sont dirigés vers des formations professionnelles » ajoute Laurent Lissy, verrier d'art et trésorier de l'association d'Indre-et-loire.

Jacques Harnois, Gérard Bobier et Laurent Lissy.

> *« L'Outil en Main a pour but d'initier les jeunes de 9 à 15 ans aux métiers manuels et du patrimoine, par des professionnels bénévoles qualifiés, ou passionnés, le plus souvent à la retraite, avec de vrais outils dans de vrais ateliers »*

Des ateliers bientôt accessibles dans l'agglomération tourangelle

À l'initiative de Jacques Harnois, coiffeur retraité et fondateur des salons de coiffure tourangeaux Authentik Men, l'Outil en Main se développe en 2020 pour la première fois en Indre-et-Loire, et rejoint ainsi les quatre associations existantes de la région Centre-Val de Loire.
Grâce au soutien de Gérard Bobier, Président de La Chambre Régionale de Métiers Centre-Val de Loire et Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire, l'association s'est lancée depuis mars 2020 dans la recherche de bénévoles et de fonds *« Nous pouvons compter sur un apport financier (1000 €) de la Chambre des Métiers tourangelle, et profiter de son large réseau de partenaires. Reste maintenant à les encourager à nous suivre, mais je ne suis pas inquiet »* confie Jacques Harnois.
« Dix bénévoles ont déjà répondu positivement au projet, l'idéal serait d'en réunir une trentaine. Chacun des bénévoles encadrera un jeune au cours d'un atelier » ajoute-t-il.
Quant à la recherche de jeunes participants, l'association et la CMA communiqueront autour de toutes les écoles publiques et privées tourangelles, et proposera des inscriptions dès juin 2020.
La SET (Société d'Équipement de Touraine) mettra à disposition des locaux sur les rives du Cher à Tours avec un bail précaire de 18 mois (4000 €/an).
Les ateliers débuterons dès septembre 2020, et se tiendront chaque mercredi après-midi de 14 h à 17 h, hors vacances scolaires. L'adhésion des élèves s'élèvera à 150 € pour une année.

Les différents acteurs de cette initiative souhaitent qu'à court-terme d'autres associations se déploient en Indre-et-Loire, au-delà de Tours, afin de ne pas pénaliser les populations plus rurales.
« Un projet est en train de se former du côté de Loches » annonce Gérard Bobier.

C.C

Plus d'informations sur https://www.loutilenmain.fr et http://www.cma37.fr

Être femme et entrepreneure, un pari à développer

À l'occasion de la Semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin, organisée par l'association 100 000 Entrepreneurs et l'association Femmes chefs d'entreprise, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Touraine a permis à des élèves de 4e de rencontrer des cheffes d'entreprises du territoire.

Entreprendre, lorsqu'on est une femme, n'apparait pas toujours comme une évidence. Certes, le secteur des entreprises a eu « *un temps d'avance* » sur notre société, notamment en permettant aux femmes de voter dans les chambres de commerces dès 1896, soit plus de cinquante ans avant le droit de vote des femmes en France. « *Le monde entrepreneurial a toujours été ouvert aux femmes, même s'il y a encore des choses à faire pour avancer,* précise Gérard Vincent, vice-président de la CCI Touraine. *En Indre-et-Loire, de plus en plus de projets sont initiés par des femmes.* » Dans les années à venir, le phénomène devrait encore se développer et faire évoluer les schémas ancestraux de notre société. Pour Gérard Vincent, il s'agit bien d'un tournant dans le secteur des entreprises : « *le frein principal est de concilier la vie de cheffe d'entreprise et la vie familiale,* explique-t-il. *Aujourd'hui, les hommes s'occupent de plus en plus des enfants et du foyer, ce qui permet aux femmes de poursuivre également leurs carrières* ». Le développement du travail en réseaux pour bâtir des offres accélère cette évolution et ce besoin d'indépendance au féminin.

© DR

Une classe de 4e du collège a rencontré huit femmes cheffes d'entreprise, dans les locaux de la CCI Touraine.

> *« Le frein principal est de concilier la vie de cheffe d'entreprise et la vie familiale »*

Eviter les stéréotypes

Afin de « *prouver qu'une femme n'est pas vouée à rester salariée toute sa vie et qu'elle peut s'accomplir pleinement dans l'emploi* », l'association 100 000 Entrepreneurs et l'association Femmes chefs d'entreprises (FCE) ont lancé la Semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin. Pour la première fois, la CCI Touraine y a participé, à l'instar de quarante autres CCI françaises. Début mars, une cinquantaine d'élèves de 4e du collège Philippe de Commynes de Tours a ainsi rencontré huit femmes cheffes d'entreprises issus de différents domaines. Marketing, restauration, ameublement, industrie, informatique, jeux vidéos… Pendant une matinée, elles ont raconté leurs parcours et répondu aux questions des jeunes, notamment aux interrogations sur les préjugés. « *Cette rencontre permet de montrer aux 4e, juste avant leur premier choix d'orientation professionnelle, la diversité et la réussite mais aussi l'égalité professionnelle,* avance Gérard Vincent. *Les jeunes filles feront ainsi peut-être moins de choix d'orientation stéréotypé.* »

C.S.

Focus

En Centre-Val de Loire, 16 700 femmes dirigent une entreprise, ce qui représente un chef d'entreprise sur quatre. Elles sont 9200 gérantes majoritaire et 7 500 entrepreneures individuelles. La moitié d'entre elles a moins de 49 ans. Elles exercent essentiellement dans quatre secteurs : l'agriculture (29 %), le commerce (20 %), les services (20 %) et l'hébergement-restauration (12 %).

Source : Insee 2015

Développer le goût d'entreprendre chez les jeunes

Pour que chaque jeune puisse décider de son avenir, l'esprit d'entreprendre doit être une composante de base de l'éducation. Telle est la vision d'Entreprendre pour Apprendre qui accompagne des jeunes dans la réalisation de projets entrepreneuriaux, dans une dynamique pédagogique.

Entreprendre pour Apprendre ou Apprendre à Entreprendre... Pour développer l'esprit d'entreprendre et révéler le potentiel des jeunes, à eux-mêmes et aux autres, par l'expérience de la création d'entreprise, Entreprendre pour Apprendre mobilise des chefs d'entreprise locaux et propose des programmes qui forment les jeunes, du primaire aux universités, à l'expérience entrepreneuriale. *« Cette année, nous accompagnons 1 500 jeunes de 9 à 25 ans (du CM1 à post-bac),* commente explique Anaïs Peltier, directrice régionale. *Ils sont suivis par leurs enseignants, des conseillers en insertion pour l'emploi et environ 120 mentors chefs d'entreprises qui font la force de notre accompagnement. »*
Présente sur tout le territoire français au travers des associations qu'elle fédère, Entreprendre pour Apprendre (EPA) accompagne les jeunes et anime des programmes pédagogiques qui leur permettent de se réaliser grâce à l'expérimentation de la création d'entreprise. *« Notre action favorise l'orientation et contribue à rendre les jeunes acteurs de leur avenir social et professionnel. »*, poursuit la directrice.

© Thierry Mesnard

> *« Notre action favorise l'orientation et contribue à rendre les jeunes acteurs de leur avenir social et professionnel »*

Une expérience unique, pragmatique et fédératrice
Cette démarche, issue du mouvement Junior Achievement Worldwide né en 1919 et élue dernièrement septième ONG la plus influente et impacte dans le monde, prépare les jeunes au monde professionnel sur le principe du « apprendre en faisant ».

Les programmes reposent sur trois piliers humains : l'implication de volontaires du monde de l'entreprise ; l'implication des professeurs et accompagnateurs et l'accompagnement méthodologique par les permanents EPA. *« Notre credo ? Donner à chaque jeune le goût d'entreprendre, pour qu'il devienne acteur de sa vie. »*, martèle Anaïs Peltier.

© Entreprendre pour apprendre

Entreprendre Pour Apprendre propose aux jeunes une expérience unique, pragmatique, et fédératrice, en accord avec la pédagogie active du « apprendre en faisant » : elle permet d'appliquer les connaissances scolaires et développer ses compétences par le projet collectif ; elle fait découvrir les métiers et ouvre des perspectives ; elle initie à la vie économique et au travail en groupe et elle développe l'autonomie, la responsabilité, la créativité, la confiance en soi et la prise d'initiatives.

Agréée par le Ministère de l'éducation nationale, Entreprendre pour Apprendre affiche clairement sa volonté de favoriser les relations écoles/entreprises... et même écoles/entreprises/associations, car les mini-entrepreneurs doivent reverser 20% minimum de leur bénéfice à une association choisie dès la phase d'idéation.

Agenda
Entreprendre pour Apprendre organise, tout au long de l'année, des événements pour que les jeunes testent leurs idées et faire connaître leur démarche.

4 avril : Salons des ventes. Les mini-entrepreneurs investissent toute la journée les galeries d'Auchan Tours Nord (37), Auchan Saint-Jean-de-la-Ruelle (45) et Auchan Vineuil (41) pour s'exercer au pitch et réaliser leur premières ventes.
7 mai : Salon et championnat régional des mini-entreprises Centre-Val de Loire qui recevra plus de 550 jeunes, 150 chefs d'entreprises et professionnels (mentors et partenaires), à la Halle aux Grains de Blois. Les meilleures mini-entreprises dans les catégories collège, lycée et insertion emploi seront désignées.
24 juin : Soirée des partenaires et remises officielles des prix spécifiques de nos partenaires.

(dates annoncées sous réserve de la suite donnée aux directives liée à la pandémie de coronavirus Covid-19)

La rupture brutale des relations d'affaires non formalisées par un contrat : une zone de droit

L'absence de contrat régissant les relations commerciales existant entre deux partenaires dans le monde des affaires ne fait pour autant pas de ce contexte une *« zone de non droit »*, au cœur de laquelle tous types de comportements seraient admis et tolérés.

Retour sur expériences
La pratique et le recul pris sur différentes situations antagonistes professionnelles rendent d'autant plus nécessaire le rappel de ce postulat, pour que chaque acteur économique puisse en tirer tout bénéfice, dans la préservation de ses intérêts comme de ceux de ses partenaires commerciaux.

Il est, en effet, à regretter dans de nombreuses situations, que l'absence de contrat incite certains partenaires commerciaux indélicats à rompre sans aucun motif ni préavis une relation d'affaires, pourtant pérenne depuis de nombreuses années.

Le plus souvent, cette rupture n'est pas plus formalisée que la relation d'affaires elle-même et se traduit par un arrêt pur et simple des demandes d'intervention ou des commandes.

Dans d'autres situations, un préavis est unilatéralement imposé par l'auteur de la rupture, sans être pour autant suffisant pour permettre au partenaire de prendre toute disposition afin d'y faire face.

Cette situation de fait s'accompagne également souvent d'une situation d'impayés importante, l'auteur de la rupture ne disposant plus d'aucun intérêt commercial à ménager ce partenaire devenu non grata et préférant mobiliser sa trésorerie à ses nouveaux projets en laissant le soin à son ancien partenaire et actuel créancier de faire valoir ses droits sur le plan judiciaire, le temps de la Justice constituant déjà un délai de paiement conséquent que Nul n'ignore.

Nos Cabinets sont ainsi initialement et uniquement saisis d'une demande de recouvrement d'impayés, de nombreux chefs d'entreprise ignorant le droit applicable en matière de rupture abusive des relations d'affaires.

Ce n'est donc que dans le cadre du recueil d'informations dont nous avons déontologiquement la charge, que nous mesurons souvent la véritable portée du contexte litigieux, dont l'impayé n'est que la partie émergée d'une situation commerciale déloyale bien plus importante... situation au sujet de laquelle notre client n'est nullement sensibilisé et en vertu de laquelle il n'aurait -avant de nous saisir- jamais pensé à négocier une indemnisation.

Chaque acteur commercial doit donc être sensibilisé sur l'état du droit pour lui permettre d'identifier ab initio, avant ou hors la saisine de l'avocat, s'il a été/est, victime/auteur d'un comportement déloyal en la matière et, le cas échéant, à quelle demande d'indemnisation il a droit/s'expose.

État des lieux : quelles conditions remplir ?
Les dispositions de l'article L.442-6 du Code de Commerce prévoient l'allocation d'indemnités en cas de rupture brutale d'une relation commerciale établie qui doit tenir compte de la durée de la relation commerciale et respecter la durée minimale de préavis déterminée, en référence aux usages du commerce par des accords interprofessionnels.

1. Quelles relations commerciales ?
- Hypothèses visées : relations commerciales présentant dans le temps des critères de stabilité : indifférence de l'existence de contrat à durée déterminée ponctuels même renouvelables, la notion de relations commerciales établies dépasse celle de contrat commercial à durée déterminée (Cour d'Appel de Versailles 14 octobre 2004 JCP 2004 n°51 ; Cour d'Appel de Lyon 10 avril 2003 J.C.P 2004 pages 254).

2. Quelles circonstances de rupture ?
- Comportements condamnés par le Législateur : les ruptures préjudiciables de relations commerciales de mauvaise foi, c'est-à-dire sans raison légitime, unilatérale et brusque (Cour d'Appel de Montpellier 11 août 1999, Dalloz 2001 sommaire 1998).

- Détermination du délai de préavis applicable : référence aux usages du commerce par des accords interprofessionnels. Les revues juridiques spécialisées dressent un inventaire annuel des dernières jurisprudences, suivant les différents domaines économiques mais également suivant les degrés d'intensité de la relation commerciale.

- Circonstances de la rupture au cas par cas : Les modalités de la rupture doivent être appréciées au cas par cas : absence de préavis, absence de lettre de rupture… ces modalités sont ensuite à rapporter à l'intensité de la relation d'affaires, savoir :
- durée de la relation d'affaires,
- exclusivité consentie sur les commandes ou demandes d'intervention,
- formation spécifique du partenaire pour les besoins de la relation d'affaires,
- embauche de salariés dédiés à la relation d'affaires,
- dépendance économique du partenaire,
- volume d'affaires en progression constante depuis plusieurs années.

En pratique : Il convient donc d'apprécier la réalité de la situation de fait pour déterminer quel était le délai de prévenance suffisant de nature à permettre au partenaire commercial subissant la rupture de s'y adapter.

Plan d'action : quelle demande d'indemnisation formuler ?
Le partenaire subissant la rupture est en droit de solliciter l'indemnisation de différentes natures de préjudice, à savoir :

1. Le préjudice financier résultant directement de la rupture brutale
Après détermination du délai de préavis suffisant, il convient de calculer l'indemnisation du préjudice financier résultant directement de la rupture, sur la base de la moyenne de la marge brute commerciale réalisée à partir de la relation d'affaires litigieuse.
Le préjudice correspond donc au produit de la marge brute moyenne mensuelle réalisée avant la rupture par le nombre de mois de préavis suffisant dont le partenaire a été privé.

Tout autre poste de préjudice financier peut être sollicité notamment les frais bancaires supportés en lien avec les difficultés de trésorerie : nécessité d'avoir recours à l'emprunt ou au découvert bancaire.

2. Le préjudice résultant du trouble à l'image de marque
Le partenaire lésé est en droit de solliciter l'indemnisation du retentissement négatif de la rupture au regard de l'environnement commercial considéré. Ce poste de préjudice est d'autant plus conséquent que les partenaires commerciaux interviennent dans un secteur restreint composé par des spécialistes et que le partenaire a été placé dans l'impossibilité manifeste de communiquer sur l'arrêt de ce partenariat avec ses clients, ses partenaires et les professionnels du domaine considéré.

3. Préjudice résultant de l'abus commis dans le cadre du recouvrement d'impayés
Au-delà des demandes de recouvrement d'impayés, une indemnisation supplémentaire doit être sollicitée, en cas de retard volontairement pris par l'auteur de la rupture, dans le règlement de factures non contestées.
La mauvaise foi de l'auteur de la rupture s'intensifie par la circonstance d'impayés concomitamment non soldés, qui aggravent conséquemment la situation du partenaire subissant la situation.

Ce règlement doit donc être effectué, indépendamment du traitement de l'indemnisation des circonstances de la rupture. L'octroi de dommages et intérêts supplémentaires pour réticence abusive est, à défaut, judiciairement à craindre.

La rupture des relations d'affaires non formalisées par un contrat est donc une véritable « zone de droit » qu'il faut impérativement soigner au regard des enjeux financiers qui s'en excipent, que l'on en soit créancier ou débiteur.

En ces périodes troubles, ponctuées par les réformes et les crises sanitaires, les incidences financières de la sortie d'une relation d'affaires apparaissent d'autant plus essentielles à appréhender pour ne pas en subir les effets retard, par un défaut d'anticipation et d'information.

Julie DUVIVIER
Avocat associé

judiciaire@duvivieretassocies.fr

SAS DUVIVIER & Associés

DUVIVIER & ASSOCIÉS Avocats
40 COLLABORATEURS AU SERVICE ET À L'ÉCOUTE DE PLUS DE 1600 ENTREPRISES

Cabinet DUVIVIER & ASSOCIÉS
33, boulevard béranger - 37000 TOURS
Tél. 02 47 05 79 18 - Fax : 02 47 80 92 82
tours.boisdenier@duvivieretassocies.fr

Cabinet DUVIVIER & ASSOCIÉS
19 rue borromée 75015 PARIS
Tél. 01 47 04 19 19 - Fax : 01 47 04 00 22
nicolas.duvivier@duvivieretassocies.fr

Cabinet DUVIVIER & ASSOCIÉS
7, quai de la Saussaye - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 73 61
blois@duvivieretassocies.fr

www.duvivieretassocies.fr

Être **AIDE-SOIGNANT** *c'est* **AUTANT RECEVOIR** *que* **DONNER**

#JeDeviensAideSoignant

Vous avez **plus de 17 ans** et vous êtes attiré
par les métiers d'aide à la personne.
Vous souhaitez être formé au métier d'aide soignant.

En Centre-Val de Loire,
environ **1 070 places de formation** sont proposées
réparties sur **16 instituts de formation**.

Pour connaître les modalités d'accès à cette formation :
centre-val-de-loire.paps.sante.fr

ars Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Région Centre-Val de Loire

L'innovation est à portée de tous

Les grandes comme les petites entreprises se doivent d'innover, de développer leurs clientèles, leurs produits. Mais est-ce si simple et comment se lancer ? Rencontre avec Antoine Bocquého, créateur de StudiHo, à Orléans.

Ces dernières années, on parle beaucoup d'innovation. Mais qu'est-ce que c'est, concrètement ?
L'innovation est la recherche d'améliorations de l'existant. En réalité, il existe plusieurs types d'innovation. L'innovation de rupture, qui permet de changer de paradigme, de conquérir de nouveaux marchés avec parfois un nouveau produit, souvent en lien avec les technologies ; l'innovation de service, également souvent basée sur la technologie ; et l'innovation incrémentale, qui modifie et améliore un produit et/ou un service existant. L'innovation diffère selon le client et son projet. Mais on ne peut pas dire qu'on créé une innovation, ça ne se définit pas. C'est le produit qui fait l'innovation à court et moyen terme.

L'innovation va-t-elle forcément de pair avec les nouvelles technologies ?
Avant de penser à investir dans telle ou telle technologie innovante, on peut observer ce qu'on a sous la main. On ne se rend pas compte mais une multitude d'informations est disponible. La connaissance devient accessible à tous, notamment grâce à Internet et aux divers cours mis en ligne. Une innovation peut ainsi être frugale et être mise en œuvre avec des moyens simples. Donc elle n'est pas forcément coûteuse.

Comment se construit une innovation ?
Elle doit passer par plusieurs phases. Il ne faut pas être impatient car sa croissance sera exponentielle au début… Puis tombera en désuétude avant de prendre le temps de trouver son marché. Concrètement, il faut d'abord ajuster le produit, le produit à grande échelle. Il y aura une différence entre l'échantillon et la réalité, ce qui engendre des mises à jour et des adaptations ; c'est à ce moment que le projet retombe avant de répondre aux besoins réels des clients. Cette période se prépare, notamment en cherchant des personas (des cibles, en marketing, ndlr). Il n'y a aucune règle de temps, tout dépend du produit.

© Jamoon028 / Freepik

> *« On est dans une société où il y a une course à l'innovation »*

À qui s'adresse l'innovation ?
À tout le monde. Les grandes entreprises ont généralement des équipes qui s'occupent d'innover. Les petites et moyennes entreprises ont parfois besoin d'informations sur le sujet et d'aides dans leurs démarches. Avec StudiHo, je les accompagne, je propose un regard extérieur sur leurs projets. Ensemble, on peut travailler sur la communication, le prototypage. On ne cherche pas à développer un produit parfait tout de suite mais une approche pas à pas vers le succès.

Pour une start-up ou une petite entreprise, à quoi sert-il d'innover ?
Si elles ne le font pas, leurs concurrents le feront. En 2019, on estimait à 33% le taux de clients qui, entre deux mêmes produits, achèterait celui qui répond le plus à son éthique. Cela permet également de donner du sens au travail, ce qui est, semble-t-il, important pour la génération Z (personnes nées après 1997). Et puis, nous n'avons qu'une seule planète : innover améliore nos acquis actuels sans créer de nouvelles choses polluantes.

Pourtant, c'est un terme qui peut encore faire peur…
C'est vrai, notamment auprès des artisans du territoire. Pourtant, l'innovation est à portée de tous et est valable pour tous les métiers de tous les secteurs d'activités, que les entreprises soient déjà innovantes ou non. Développer une innovation de services ou une innovation incrémentale peut permettre aux petites entreprises de fidéliser leur clientèle tout en ayant de nouveaux marchés. Elle peut également être interne pour favoriser une meilleure organisation et permettre de se dégager du temps. L'innovation prend la forme qu'on lui donne mais pour cela il faut d'abord faire un état des lieux de l'entreprise pour se poser les bonnes questions.

Existe-il des aides ?
Sur le territoire, il existe de nombreux incubateurs et des réseaux qui soutiennent l'innovation. Certains proposent des aides, des outils humains, voire financiers. La Banque publique d'investissement (BPI) est un vrai levier pour les créateurs et les innovateurs, en termes d'accompagnement et financier. Il y a aussi des aides européennes et des aides régionales. Les acteurs publics sont conscients qu'il faille aider à l'innovation. En Centre-Val de Loire, on commence même à co-construire la ville de demain, à l'imaginer ensemble en innovant dans une démarche low-tech de bien-être.

La France est-elle en retard en innovation ?
On est dans une société où il y a une véritable course à l'innovation mais qu'est-ce que ça veut dire ? Il y a sans doute encore des choses à faire sur les problèmes de société et les problèmes environnementaux. Mais nous ne sommes pas en retard car à partir d'un moment où on innove, on avance.

C.S

www.studiho.fr
06 31 49 45 39

Le recrutement des cadres atteint des sommets en Centre-Val de Loire

Avec 6 660 embauches en 2019, le recrutement des cadres a progressé de 10 % en un an. 7 000 recrutements sont espérés cette année mais la région manque d'attractivité pour certains profils.

Une belle embellie ! Après des années difficiles consécutives à la crise financière de 2008, l'emploi reprend des couleurs en France depuis 2015 et celui des cadres suit la même dynamique. En région Centre-Val de Loire la progression a été particulièrement sensible avec 6 660 recrutements de cadres en 2019, soit une progression de 10% en un an, contre 6% au niveau national. Les prévisions établies par l'APEC (Association pour l'Emploi des Cadres) évaluent à 7 000 le nombre d'embauches de cadres pouvant être signées cette année en Centre-Val de Loire. Toutefois, ces chiffres ont été arrêtés sur la base d'une enquête auprès des entreprises au début de cette année, c'est-à-dire avant la crise sanitaire qui pourrait modifier sensiblement la tendance.

Si l'on regarde de plus près la « typologie » des cadres en Centre-Val de Loire, on observe que les hommes y sont majoritaires, à 66% soit légèrement plus qu'au niveau national (64%). La tranche d'âge la plus représentée est celle de 30-49 ans (57%).

La proportion de cadres travaillant dans l'industrie, 31%, est très supérieure à celle du niveau national (18%), et, à l'inverse, elle est inférieure dans les services (49% en région contre 64% en France).

La répartition géographique des cadres épouse celle de l'activité économique régionale avec une concentration plus importante dans les bassins d'emploi d'Orléans et de Tours, suivis par ceux de Chartres, Blois, Bourges et Châteauroux.

Concernant les perspectives d'embauche, l'APEC a interrogé un grand nombre d'entreprises sur leurs prévisions à court et moyen termes. Il en ressort que 11% des entreprises régionales prévoient d'augmenter leurs effectifs de cadres, majoritairement dans les services (50%), l'industrie (30%) et le commerce (16%).

Les métiers les plus recherchés dans les fonctions d'encadrement portent prioritairement sur le commercial et le marketing (22%), les études et R&D (15%), les services techniques (13%), l'informatique (12%), l'exploitation tertiaire (11%), la finance (9%) et la production industrielle (9%).

Pour séduire les cadres d'Île de France, l'APEC et Dev'Up ont tenu un espace commun au salon Compétences Cadres à Paris en décembre.

Une attractivité régionale à valoriser

Le recrutement de cadres atteint donc des sommets mais l'APEC a identifié un paradoxe. En effet, de nombreuses entreprises se plaignent de rencontrer des difficultés pour faire venir des managers en région Centre-Val de Loire alors même que les profils adéquats existent au niveau national, et à proximité immédiate en Île de France.

Avec plus de 1,3 million de cadres, l'Île de France constitue une réserve conséquente de potentiels pour le Centre-Val de Loire. Un grand nombre de ceux qui ont « franchi le pas » proviennent d'ailleurs de Paris ou des Hauts-de-Seine. Mais seulement 8% des cadres installés en Île de France cite le Centre-Val de Loire comme l'une de leurs régions préférées dans le cadre d'une mobilité professionnelle. En nombre cela suffirait largement à satisfaire les besoins de recrutement régionaux.

Les cadres intéressés reconnaissent de vrais atouts à la région, sa proximité avec l'Île-de-France et la richesse de son patrimoine notamment, mais sont moins convaincus par le niveau d'équipements sanitaires, scolaires et sportifs, le climat, la qualité des infrastructures de transport et les possibilités d'emploi offertes.

Malgré ces points négatifs, 61% des cadres franciliens seraient disposés à choisir le Centre-Val de Loire sous certaines conditions d'évolution de carrière, de possibilité d'emploi pour le conjoint et de qualité de vie.

Afin d'agir sur cette population des « convaincables », l'APEC et Dev'Up recommandent aux entreprises de soigner leur processus de recrutement en mettant en avant le cadre de travail proposé, l'intérêt de l'activité confiée, en particulier le niveau autonomie et la possibilité de télétravail qui sont des critères déterminants pour les futurs embauchés. Un traitement rapide des processus de recrutement ainsi qu'un accompagnement personnalisé du candidat sont également fortement préconisés.

Interview

Anthony Fumard, délégué régional de l'APEC.

« Ne pas s'arrêter au CV mais miser sur l'expérience candidat »

Quel a été l'origine de l'étude sur l'attractivité de la région Centre-Val de Loire que l'APEC a réalisée avec Dev'Up ?

Anthony Fumard : *L'idée de cette étude sur l'attractivité territoriale du Centre-Val de Loire est née de réflexions de nombreux chefs d'entreprise se plaignant de ne pas parvenir à recruter du personnel d'encadrement alors même que des profils correspondant aux offres existent, en particulier dans la région toute proche d'Île de France.*

Il s'agit donc bien d'un problème d'attractivité et c'est pourquoi nous avons lancé cette étude en association avec Dev'Up, l'agence régionale de développement économique.

Comment cette étude d'attractivité a-t-elle été conduite ?

Elle s'est déroulée en deux phases, l'une qualitative et l'autre quantitative.

L'étude qualitative a été réalisée en juin 2018 auprès de 20 responsables RH d'entreprises de Bourges, Tours et Orléans. Elle a été complétée par des entretiens téléphoniques sur d'autres bassins d'emploi.

L'étude quantitative a été administré en septembre 2018 auprès de 1 000 candidats à un poste de cadre inscrits sur le site de l'Apec.fr et résidant soit en Centre-Val de Loire, soit en Île-de-France.

L'étude met en avant l'importance de l'expérience candidat. De quoi s'agit-il ?

On parle d'expérience candidat tout comme on parle d'expérience client ou d'expérience utilisateur. L'idée est de ne pas s'arrêter aux informations exposées dans le CV du candidat mais d'aller plus loin en essayant d'identifier, notamment lors des entretiens, ses motivations profondes, ses envies et ses réticences, ses attirances ou ses rejets. Cette approche va permettre aux entreprises d'ajuster au mieux le discours et leurs offres, et ce faisant de gagner en attractivité auprès des candidats.

Sur quoi l'étude d'attractivité a-t-elle débouché et y aura-t-il d'autres initiatives conjointes entre l'APEC et Dev'Up ?

L'étude d'attractivité a débouché très concrètement sur une action conjointe en décembre dernier lors du salon Compétences Cadres de l'APEC à Paris. Nous avons tenu un stand commun avec Dev'Up en mobilisant 25 entreprises à la recherche de cadres. Cela a été un grand succès. Sur les 3000 visiteurs du salon nous avons recueillis plus de 700 candidatures de cadres intéressés par un projet professionnel ambitieux dans un cadre de vie de qualité.

D'autres initiatives de ce type sont à l'étude pour 2020.

État des lieux de la consommation et de la production d'énergie en Centre-Val de Loire

L'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES) en région Centre-Val de Loire a été créée en 2008 par l'ADEME, l'État et la Région dans le cadre du grand projet « Pôle d'efficacité énergétique » inscrit au CPER (Contrat de Projet État-Région). Cet organisme a notamment pour mission de centraliser les données disponibles et d'en exploiter les principaux enseignements pour améliorer d'une part, l'information des décideurs en matière de politique énergétique et d'autre part, sensibiliser le citoyen aux enjeux énergétiques. Grâce aux données de l'OREGES, voici un état des lieux de la consommation et de la part de production d'énergies renouvelables en Centre-Val de Loire.

Consommation

Secteur le moins consommateur d'énergie en région Centre-Val de Loire avec 5% de la consommation d'énergie finale en 2015

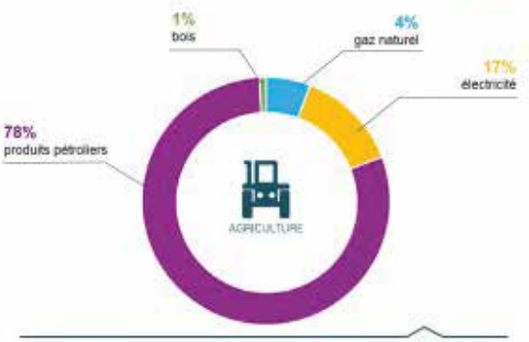

Répartition des consommations d'énergie dans le secteur de l'agriculture en région Centre-Val de Loire
(année 2015, source: Oreges Centre-Val de Loire (2017))

1er secteur consommateur d'énergie en région Centre-Val de Loire avec 44% de la consommation d'énergie finale en 2015

Répartition des consommations d'énergie dans le secteur Résidentiel-Tertiaire en région Centre-Val de Loire
(année 2015, source: Oreges Centre-Val de Loire (2017))

2ème secteur consommateur d'énergie en région Centre-Val de Loire avec 34% de la consommation d'énergie finale en 2015

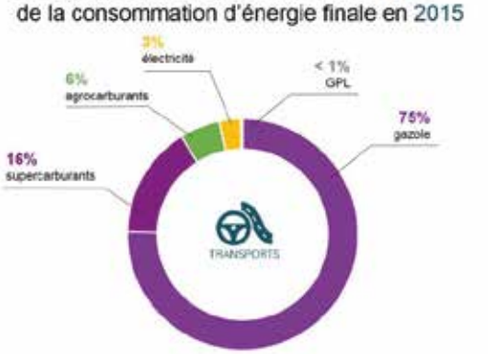

Répartition des consommations d'énergie dans le secteur des Transports en région Centre-Val de Loire
(année 2015, source: Oreges Centre-Val de Loire (2017))

3ème secteur consommateur d'énergie en région Centre-Val de Loire avec 17% de la consommation d'énergie finale en 2015

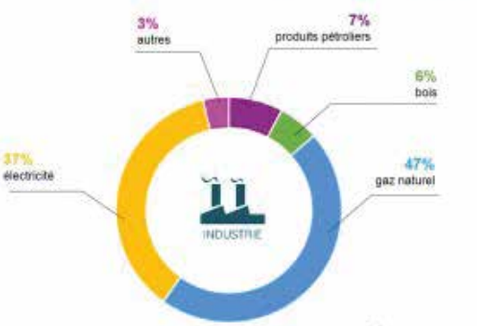

Répartition des consommations d'énergie dans le secteur de l'Industrie en région Centre-Val de Loire
(année 2015, source: Oreges Centre-Val de Loire (2017))

Production d'énergie par filière en Centre-Val de Loire sur un an

Données en énergie pour la période du 01 février 2019 au 31 janvier 2020

CONSOMMATION | PRODUCTION | FLUX INTERRÉGIONAUX

CENTRE-VAL DE LOIRE / VALEURS NATIONALES :

70 / 4977GWh THERMIQUE	11 / 5061GWh HYDRAULIQUE	7675 / 36090GWh NUCLÉAIRE
21 / 743 GWh SOLAIRE	178 / 2613GWh ÉOLIEN	36 / 802 GWh BIOÉNERGIES

Production d'énergies renouvelables en Centre-Val de Loire

On appelle énergies renouvelables, les énergies issues de sources non fossiles renouvelables : énergies éolienne, solaire, géothermique, marémotrice, hydroélectrique, bioénergies...Elles servent à produire de la chaleur, de l'électricité ou des carburants. Les techniques de cogénération permettent de produire à la fois chaleur et électricité.

Ces énergies sont théoriquement inépuisables puisque renouvelables. Toutefois, elles présentent des potentiels variables selon la localisation géographique, les facteurs climatiques,... Elles n'ont que peu d'impacts négatifs sur l'environnement. En particulier, leur exploitation ne donne pas lieu à des émissions de gaz à effet de serre. Elles sont donc l'un des facteurs de lutte contre le changement climatique. Ceci peut être traduit par des externalités qui prennent en compte les bénéfices environnementaux de ces énergies. Mais elles ne sont pas encore pleinement compétitives, sauf pour la géothermie basse et haute enthalpie, l'hydroélectricité, le bois-énergie. Leur développement nécessite donc un soutien public, soit au kWh produit sous la forme d'une tarification adaptée, soit à l'investissement. *(Source : ADEME)*

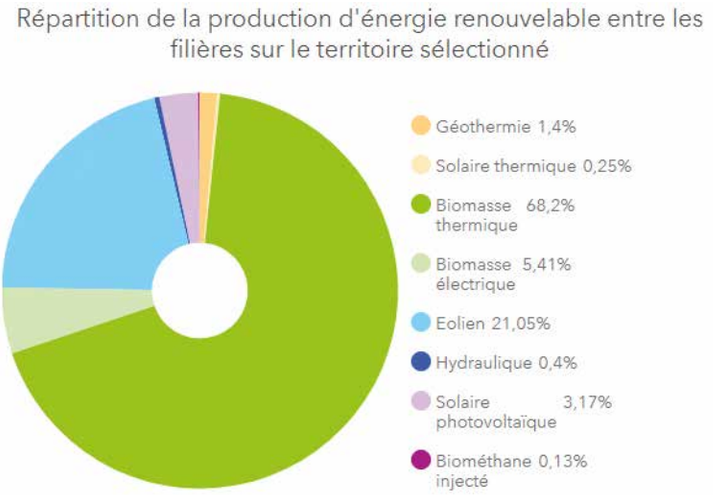

1 • Les éoliennes (appelées également aérogénérateurs) utilisent la force du vent pour faire tourner les pâles et transformer l'énergie mécanique en électricité.
La région Centre-Val de Loire dispose d'un terrain favorable au développement de l'énergie éolienne, notamment en raison de son relief plat.
Avec une puissance raccordée de 973 MW, les éoliennes de la région Centre-Val de Loire ont produit 1 802 GWh d'énergie électrique en 2016.

2 • La géothermie se définit comme l'exploitation de la chaleur contenue dans le sous-sol, que ce soit dans les aquifères ou en échangeant avec le sol (via des systèmes fermés, horizontaux ou verticaux) La valorisation se fait au moyen d'une pompe à chaleur. Ses applications sont nombreuses et dépendent de l'adéquation entre la nature du sous-sol (présence d'eau ou non, température …) et des besoins des projets en surface (besoins de chaleur, de froid, pour une maison individuelle, un bâtiment tertiaire ou un quartier…).

La région Centre-Val de Loire dispose d'un potentiel important de développement, que ce soit en termes de ressources mais également en termes de mobilisation de la filière.
En 2015, la production d'énergie géothermique est évaluée à 8,9 ktep (100 GWh).

3 • L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes, voire des marées, pour la transformer en électricité.
Malgré un potentiel modeste du fait de pentes faibles, d'étiages longs et marqués, et de l'importance des cours d'eau de faible débit, la région Centre-Val de Loire compte plus d'une vingtaine d'installations hydroélectriques. Les 3 plus importantes sont implantées sur la rivière Creuse à Eguzon, entre les communes de Gargillesse et Baraize (Barrage de la Roche aux Moines) et à Badecon-le-Pin (Barrage de Roche-bat-L'aigle).

Il montre la grande variabilité de la production d'électricité hydraulique suivant les années. Elle est dépendante principalement de la pluviométrie de l'année et d'autres paramètres (maintenance…). La puissance installée est quant à elle stable. La région Centre-Val de Loire dispose d'une installation classée en grande hydraulique (> 10 MW) à Eguzon, 2 installations en petite hydraulique (1 à 10 MW) et les autres le sont en micro hydraulique (< 1 MW).

Date de mise à jour : février 2018.

4 • L'énergie solaire transforme le rayonnement solaire en électricité ou en chaleur, selon les technologies.

L'énergie solaire photovoltaïque produit de l'électricité via des modules photovoltaïques, électricité qui peut être ensuite injectée sur les réseaux électriques.

L'énergie solaire thermique produit de la chaleur qui peut être utilisée pour le chauffage domestique ou la production d'eau chaude sanitaire.

Enfin, l'énergie solaire thermodynamique produit de l'électricité via une production de chaleur. Cette technologie est peu développée en région Centre-Val de Loire.

4-1 • L'énergie solaire photovoltaïque transforme le rayonnement solaire en électricité grâce à des cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux qui peuvent être installés sur des bâtiments ou posés sur le sol.

La région Centre-Val de Loire fait partie des régions françaises bénéficiant d'un ensoleillement moyen.

Avec 199 MW de puissance installée en 2015, la production d'électricité photovoltaïque atteint 234 GWh.

4-2 • Le solaire thermique correspond à la conversion du rayonnement solaire en énergie thermique, à plusieurs niveaux de température. Traditionnellement, ce terme désigne les applications à basse et moyenne température dans le secteur du bâtiment.
La surface solaire installée en région Centre-Val de Loire en 2015 est évaluée à 40,1 milliers de m² et produit environ 1,6 ktep (18 GWh) de chaleur. Le graphique ci-dessous présente l'évolution depuis 2008.

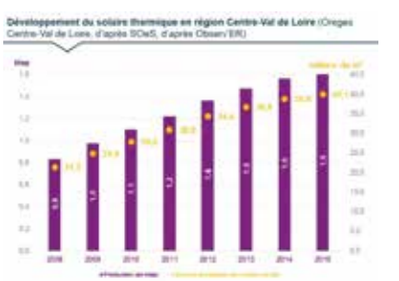

Comparaison avec le National

L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE COUVRE 21 %
DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE EN ANNÉE GLISSANTE
CE TAUX S'ÉLÈVE À 21,9 % SUR LE T3 2019

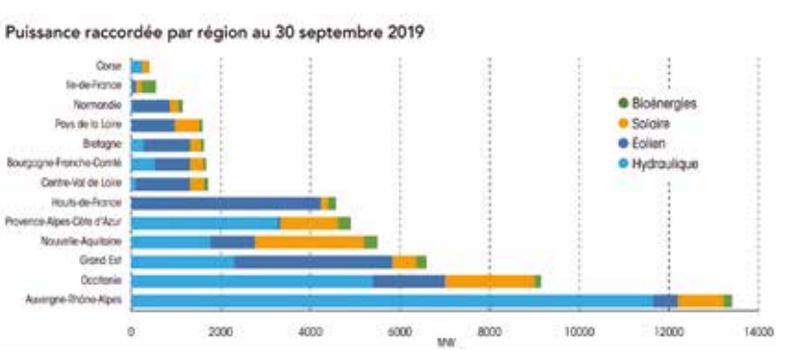

La région peut-elle être 100% verte en 2050 ?

En 2017, l'Institut NégaWatt a réalisé un scénario de transition énergétique pour la région Centre-Val de Loire. L'objectif ? Définir de nouvelles politiques publiques pour atteindre 100% d'énergies renouvelables en 2050.

Souvenez-vous : il y a dix ans de çà, l'énergie nucléaire tenait une part prégnante en Centre-Val de Loire, l'une des régions françaises les plus dotées en centrales nucléaires (4 centrales, 12 réacteurs). En 2012, elle produisait 76 % des sources primaires d'énergie fabriquées sur notre territoire ; seuls 5% des énergies étaient alors renouvelables ; le reste concerne les énergies fossiles. Notre région joue un rôle national de premier plan dans la production, le stockage et le transport d'énergie. Elle exporte la majorité de l'électricité qu'elle produit, de part sa situation géographique. Si bien qu'en 2009, *« plus de 90 % de l'énergie consommée en Région Centre-Val de Loire était issue d'importations (produits pétroliers, gaz naturel, uranium, charbon ».*

Du 100 % renouvelable dans 30 ans ?

Lors de la promulgation de la loi sur la transition énergétique, le Centre-Val de Loire a décidé de s'emparer du sujet. L'association et institut NégaWatt, qui a mis au point une méthode de scénarisation pour modéliser la transition énergétique, a été choisie pour décrire, jusqu'en 2050, une trajectoire énergétique ambitieuse, proche du 100% renouvelable pour la région. Cette fameuse méthode s'appuie sur trois grands piliers : la sobriété (prioriser les besoins énergétiques essentiels), l'efficacité (réduire la quantité d'énergie nécessaire), et les énergies renouvelables. Plus de 2 000 paramètres sont alors étudiés pour que la modélisation soit réalisée, comme par exemple le nombre de personnes par voiture ou par logement, le rendement des systèmes de chauffage et encore le taux de recyclage des matériaux. L'objectif du 100 % renouvelable en 2050 est-il donc possible dans notre région ? La réponse sera plutôt oui, si tant est que le scénario soit respecté à la lettre. *« Il ne suffit pas de décarboner l'énergie pour faire la transition énergétique »*, apprend-on dans le rapport de NégaWatt. Dans le même temps, il faut réduire les risques et les impacts liés à notre modèle énergétique.

Selon le scénario de l'institut, le Centre-Val de Loire pourrait ainsi voir son paysage énergétique se transformer d'ici à 2050. Plus équilibré, il donnerait la part belle aux énergies renouvelables à 98 %, ce qui permettrait de remplacer le nucléaire, tout simplement, mais aussi le pétrole et le gaz fossile ; les pertes et gaspillages seront réduits ; des économies d'énergie seront même possible dans les secteurs du bâtiment et des transports. Dans la région, la ressource locale en bois énergie, pour le chauffage, serait utilisé de manière plus importante qu'aujourd'hui. Les biomasses solide et liquide, elles, devraient continuer à se développer grâce aux déchets verts, de papeterie, au bois, mais aussi à la méthanisation qui connaît déjà un intérêt croissant chez les agriculteurs.

Comment faire la transition ?

Le chemin est long pour atteindre l'objectif NégaWatt. Il demande l'implication de tous les acteurs (collectivités, Etat, entreprises, associatifs…). Pour formuler des propositions concrètes, la Région Centre-Val de Loire a dessiné les grandes lignes de ce qui devrait se passer. La première étape (2017-2020) est la mise au point du *« plan guide de la transition énergétique »*. Nous sommes actuellement dans cette période et le Plan Climat énergie régional y répond. La deuxième étape (2020-2030) serait la décennie de la montée en puissance des énergies renouvelables et de l'adaptation des réseaux existants, conjointement avec la fermeture progressive des réacteurs nucléaires. La troisième étape (2030-2040) serait celle de la transition vers la sobriété énergétique, avec une baisse des besoins en énergie et donc de la consommation, en particulier en ce qui concerne l'habitat (récent et ancien) et les bureaux. Enfin, la dernière étape (2040-2050) serait celle de *« la marginalisation du recours aux énergies fossiles »*. Concrètement, les bâtiments doivent mieux isolés thermiquement ; les déplacements doivent se faire un peu moins mais pour beaucoup mieux (« l'utilisation de la voiture diminuerait de 91 % à 68 % des kilomètres effectués entre 2015 et 2050 ») ; l'alimentation doit être plus locale et l'agriculture, elle, doit préserver et favoriser la biodiversité (la consommation de protéines animales diminuerait au bénéfice des protéines végétales) ; les réacteurs nucléaires doivent fermer *« après 40 ans de fonctionnement »* et ces fermetures doivent être lissées dans le temps pour être maîtrisées. Enfin, si le scénario se concrétise, NégaWatt prévoir une stabilisation du travail d'ici à 2050 avec de nombreuses reconversions professionnelles des employés actuels du nucléaire dans les énergies renouvelables.

Si ce scénario a l'air simple, il ne l'est pourtant pas. Ses objectifs non plus. La région Centre-Val de Loire doit désormais prendre des mesures politiques fortes pour permettre au territoire de devenir, dans trente ans, un territoire 100 % vert en énergie.

C.S

La transition énergétique chez EDF : « *ça s'accélère !* »

Entre 17 et 18 % de la production électrique française se jouent en région Centre-Val de Loire. C'est dire l'importance historique du parc d'électricité de la Vallée de la Loire. Un parc de production entièrement décarboné qui évolue vers les énergies renouvelables. Rencontre avec Jean-Paul Combémorel, délégué régional d'EDF.

La région accueille quatre centrales nucléaires (Belleville-sur-Loire dans le Cher, Chinon dans l'Indre-et-Loire, Dampierre-en-Burly dans le Loiret, Saint-Laurent-des-Eaux dans le Loir-et-Cher), des parcs éoliens et solaires photovoltaïques ainsi que des barrages hydroliques dont celui d'Éguzon, dans l'Indre, qui peut faire la différence lors des périodes de forte consommation. Ainsi, *« dans la région, EDF exploite un mix électrique 100 % décarboné, comme ailleurs en France »*, souligne Jean-Paul Combémorel, délégué régional. *« La production d'électricité en France ne produit que 5 % des gaz à effet de serre rejetés dans le pays. »*

© Science

Des projets durables en développement

Les énergies renouvelables sont une activité en développement chez EDF. L'éolien, le solaire photovoltaïque... *« C'est encore faible dans la région Centre-Val de Loire, quelques pourcentages de la production totale, mais ça s'accélère ! »*, commente Jean-Paul Combémorel. EDF travaille sur un certain nombre de projets d'importance. En 2035, l'électricité produite par les énergies renouvelables devra représenter 50 % de la quantité totale produite dans le pays. Les 50 % restant seront d'origine nucléaire. EDF s'y prépare activement : *« EDF va progressivement remplacer les réacteurs les plus anciens, ceux de 60 ans. Le nucléaire devra toujours tenir sa place. »* Les premiers réacteurs à bénéficier de cette cure de jouvence sont ceux de Belleville-sur-Loire puis ceux de Dampierre-en-Burly, à partir de 2021.

En parallèle, des projets de développement solaires photovoltaïques et éoliens sont en cours. Un parc d'éoliennes a été inauguré l'an dernier à Espiers et Guilleville (au sud de l'Eure-et-Loir). Par ailleurs, *« EDF a un beau projet sur la future ex-base aérienne de Châteaudun »*, révèle le délégué régional. L'entreprise a été retenue pour concevoir et exploiter une centrale solaire photovoltaïque de 100 hectares. Le chantier démarrera l'an prochain. À Briare-le-Canal, dans le Loiret, une centrale solaire photovoltaïque de 15 hectares est en cours de construction.

EDF est le premier exploitant d'énergies renouvelables en Europe et travaille sur ce secteur depuis de nombreuses années. *« Pendant longtemps, Crucey, dans le sud de l'Eure-et-Loir, a été le plus important parc solaire photovoltaïque d'Europe. »*, souligne Jean-Paul Combémorel.

EDF et le territoire ligérien, c'est donc une belle histoire : *« on tient à assumer le développement et l'exploitation dans la durée ! »*

E.C

© Chelsea

La fourniture d'électricité pendant la crise due au coronavirus Covid-19

(entretien réalisé le 20 mars)

« EDF assure une mission de service public, expose Jean-Paul Combémorel. *L'électricité est un bien vital. Mais notre objectif numéro un, c'est de protéger la santé de nos salariés. Toutes les missions qui peuvent être effectuées en télétravail le sont. Mais, pour faire fonctionner une centrale nucléaire, pour dépanner un réseau, il faut du personnel opérationnel sur le terrain. Alors, on aménage les équipes. Le personnel est moins nombreux, une partie des équipes est mise en réserve. On applique de manière stricte les mesures de protection. La vigilance et l'implication de nos salariés sont décuplées. On ne note pas de difficulté majeure pour le moment. On note que la consommation d'électricité a baissé en France depuis le début du confinement. Nous ne sommes pas inquiets quant à notre capacité à alimenter le pays en électricité. Les contraintes de la situation actuelle sont totalement intégrées. Même si nous ne le souhaitons pas, la situation peut s'installer dans la durée, EDF saura y faire face. »*

L'énergie solaire prend son envol

Parmi les différentes énergies renouvelables, le photovoltaïque à la côte en Centre-Val de Loire. Une quinzaine de centrales y sont prévues dans les années à venir, dont une dans une ancienne base militaire

Hydroélectricité, éolien, méthanisation et photovoltaïque sont les autres grandes énergies renouvelables, les plus utilisés en France mais aussi en région Centre-Val de Loire. Depuis 2018, la société anonyme d'économie mixte locale EneR Centre-Val de Loire porte de nombreux projets liés aux énergies vertes sur le territoire, en accompagnant notamment les collectivités désireuses d'accélérer la transition énergétique.

S'il existe çà-et-là des « champs éoliens » (sauf en Indre-et-Loire) et des communes qui se lancent dans la géothermie, l'énergie solaire photovoltaïque tient une place de choix en Centre-Val de Loire. Et ce depuis 2012, lors du vote du Schéma régional climat, air, énergie : ce dernier impose à la région une capacité photovoltaïque installée de 253 MégaWatts en 2020. Dès la fin de l'année 2018, cet objectif a été battu, avec une capacité installée de 270 Mégawatts. Aujourd'hui, il existe une grande centrale photovoltaïque à Chaillac, dans l'Indre, avec quelques 45 000 panneaux. Une seconde centrale doit être mise en service en 2021 à Paulmy, en Indre-et-Loire, avec 30 000 panneaux. D'autres centrales tournent également, mais elles possèdent moins de panneaux. De nombreux projets sont encore à l'étude, dont quatorze nouvelles centrales photovoltaïques de toutes tailles, mais aussi la mise en place de panneaux sur les toitures d'écoles primaires, notamment en Indre-et-Loire (Descartes, Ile-Bouchard, Château-Renault…), mais aussi sur les toitures des bâtiments agricoles, en lien avec la Chambre d'agriculture.

Une nouvelle centrale à Châteaudun ?

L'un des investissements les plus importants dans le photovoltaïque pourrait bien être celui concernant l'ancienne base aérienne de Châteaudun. En 2021, l'armée de l'air va la quitter, une décision prise il y a deux ans par le Ministère des armées. La question de la reconversion du site a beaucoup agité la commune et les élus. En décembre dernier, le Conseil communautaire du Grand-Châteaudun a finalement signé, avec la préfecture d'Eure-et-Loir, un contrat de redynamisation du site de défense : une centrale photovoltaïque va être construite sur 100 hectares (sur les 450 hectares disponibles), au sud de la base. Cet équipement devrait produire 100 MégaWatts et pourrait ainsi alimenter en électricité environ 50 000 personnes. Pour la communauté de communes, il est *« de nature à créer des richesses via un loyer versé au territoire et au Conseil départemental »*, le bail étant de trente ans, reconductible dix ans deux fois successivement. Pour mettre en œuvre ce projet, une enveloppe de 14 millions d'euros va être déboursée sur quatre ans, dont la moitié doit être financée par l'État. L'objectif est bien de *« soutenir la création et le développement des entreprises »* dans les communautés de communes du Grand-Châteaudun et du Bonnevalais, toutes deux touchées par le départ de l'armée de l'air et de ses 361 personnels. Reste que, pour l'heure, aucune date de mise en service n'a encore été communiquée, la base n'étant pas encore libre.

C.S

FOCUS

D'après l'agence Dev'Up, l'électricité produite par les énergies renouvelables augmentent significativement d'année en année en Centre-Val de Loire, une croissance qui a largement débuté en 2012. L'éolien, le photovoltaïque et les biomasses caracolent en tête des énergies préférées de la région. Si bien que le territoire se place au 3e rang national, derrière la Champagne-Ardennes et la Picardie, des régions toutes aussi plates que la nôtre.
Plus concrètement, entre 2017 et 2018, on note une augmente de production de 15% de l'électricité solaire, de 10% de l'électricité hydraulique, de 7,8% de l'électricité thermique et de 6% de l'électricité éolienne.

Des collectivités engagées dans la transition énergétique

Les communautés de communes du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire travaillent ensemble pour lutter contre le réchauffement climatique avec pour objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre en 2050.

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) établi à l'échelle de l'entente intercommunautaire du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire, a été voté début mars 2020 en conseil communautaire. Un diagnostic a d'abord été réalisé par un bureau d'études sur le territoire pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie, de production d'énergie renouvelable, de vulnérabilité face aux impacts du changement climatique, d'actions exemplaires en lien avec l'énergie, la qualité de l'air ou le climat. Suite à ce diagnostic, présenté en 2018, une stratégie a été établie, suivie d'un plan d'action. Ce PCAET a été imaginé avec différents axes pour se déplacer en polluant moins, travailler et produire en préservant l'environnement, se nourrir avec une alimentation plus saine, locale et bas carbone, consommer en économisant les ressources et se loger sans énergie fossile. Il s'agit aussi de mobiliser autour du PCAET en s'appuyant sur un réseau d'éco-acteurs et que les deux communautés de communes agissent en interne sur leur organisation. *« Nous en sommes au début mais des mesures qui vont dans le sens du PCAET sont déjà appliquées comme la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires à Saint-Laurent-Nouan, avec la mise en place du tri sélectif, ou encore un projet de méthanisation des déchets pour récupérer et valoriser tous les déchets alimentaires, y compris les déchets carnés »*, explique Christian Lalleron, vice-président du Grand Chambord en charge de l'habitat et de la transition énergétique.

« Maison de l'habitat »

Une autre action majeure est la création d'une « Maison de l'habitat » avec une plateforme territoriale de rénovation énergétique, afin d'accompagner les particuliers pour toutes leurs questions liées au logement et à la consommation énergétique. *« Le personnel a été recruté et cela se met en place »*, souligne Christian Lalleron. Côté mobilité, difficile à appréhender en milieu rural, l'entente intercommunautaire envisage de créer un réseau de points de prise en charge de passagers et de l'animer pour optimiser le remplissage des voitures. Une sorte d'autostop facilité et sécurisé. Par ailleurs, au sein des deux communautés de communes, les pratiques, déplacements ou encore achats sont déjà réalisés dans l'optique de réduire leur impact environnemental, avec par exemple, l'acquisition de véhicules plus propres lors du renouvellement des flottes. La feuille de route du PCAET sera évaluée régulièrement pour suivre son exécution et son efficacité afin d'inscrire cette démarche dans un progrès permanent. *« Nous devons couvrir tous les champs qui contribuent à diminuer les gaz à effet de serre et que ce mouvement prenne de l'ampleur pour devenir collectif et avoir un impact significatif »*, souligne Christian Lalleron. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a mis en œuvre le dispositif Cit'ergie auprès des collectivités les plus avancées en matière de politique climat-air-énergie. Grand Chambord et Beauce Val de Loire bénéficient d'un accompagnement et espèrent obtenir le label Cit'ergie des territoires engagés dans la transition énergétique. Appellation française du label European Energy Award, il évalue les collectivités sur les actions qu'elles conduisent dans le cadre de leurs compétences propres et dans leur sphère d'influence. Via un catalogue de mesures concrètes, la labellisation prend en compte tous les leviers possibles pour l'engagement d'actions énergie-climat ambitieuses sur le territoire.

C.C-S.

GROUPE ROY ENERGIE
EXPERT PHOTOVOLTAÏQUE

POUR LA RÉNOVATION OU LA CONSTRUCTION NEUVE DE VOTRE BÂTIMENT, NOUS AVONS LA SOLUTION !

L'EXPERTISE D'UN PROJET CLÉS EN MAIN AU PRIX JUSTE ET JUSTIFIÉ

- Administration et étude
- Construction et installation
- Maintenance et surveillance

100% DE MAÎTRISE, 100% D'EXPERTISE POUR 0% DE SOUS-TRAITANCE

JUSQU'À 30 ANS DE GARANTIE

EXPLOITEZ LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE DE VOS BÂTIMENTS !

SIÈGE SOCIAL 36 rue de l'Empereur 45000 ORLÉANS
02 38 801 801 – WWW.GRE-ENR.FR – contact@gre-enr.fr

L'Ademe aide les entreprises

La transition énergétique doit aujourd'hui faire partie des politiques des entreprises. L'agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (Ademe) accompagne leurs différents projets énergétiques.

La prise de conscience écologique touche la majorité de la population française ; le monde entrepreneurial n'y échappe pas. Dans tous les secteurs d'activités, de nombreuses entreprises font des choix stratégiques en ce sens, encouragée par la loi énergétique pour la croissance verte (2015). Emettre moins de carbone, opter pour un mix énergétique pour faire la part belle aux énergies renouvelables, favoriser la mobilité verte des salariés, choisir des partenaires pour leur engagement éco-responsable… Les actions sont diverses et contribuent largement au succès : d'après France Stratégie, les entreprises ayant mis en place une stratégie RSE (responsabilité sociale et environnementale) voient leur performance économique augmenter de 13 %.

Pour les grands groupes, il est plus simple de les mettre en œuvre. Mais les TPE et PME peuvent bénéficier d'aides et de subventions, notamment de la part de l'agence de l'environnement et de la maitrise d'énergie (Ademe). Elle accompagne en effet la transition énergétique et écologique en France, particulièrement les entreprises, les organismes de recherche et les structures relais de mobilisation. L'agence peut intervenir sur les projets de recherche, de développement et d'innovation (grâce au programme Thèses, aux programmes de recherches et au Programme d'investissements d'avenir) ; mais aussi sur les diagnostics, les audits, les études de faisabilité, et sous certaines conditions, les investissements associés pour les projets de performances énergétiques ou d'économie circulaire (prévention et gestion des déchets, intégration d'énergies renouvelables, performance environnementale des produits et services…).

De l'aide morale à l'aide financière

L'Ademe propose un panel de huit soutiens aux entreprises, dans le cadre d'une transition énergétique. Le Fonds Chaleur est une subvention à l'investissement pour des projets de production de chaleur renouvelable et de réseaux de chaleur ; le Fonds Déchets est une aide aux investissements en matière de prévention des déchets, de collecte pour valorisation et encore de recyclage et valorisation organique ; le Soutien à la méthanisation est une subvention à l'investissement d'installations de méthanisation industrielles ou agricoles ; les Aides à la décision sont des aides aux études réalisées sur toutes les thématiques de l'Ademe (efficacité énergétique, énergies renouvelables, économie circulaire, transports…) ; la Recherche, développement et innovation soutient, par des subventions ou des avances remboursables, les programmes sélectionnés via des appels à projets ; les Observatoires territoriaux permettent une aide à la création d'un observatoire de la transition énergétique ; les Programmes d'actions des relais de mobilisation soutiennent les initiatives structurant ou relayant des informations en matière d'énergie ou d'environnement en direction des particuliers, entreprises et collectivités ; les Contrats d'objectifs soutiennent, quant à eux, les projets territoriaux d'excellence, dont la valeur de l'objectif est préalablement diagnostiquée. Concrètement, l'Ademe émet autant des conseils techniques, des formations, des connaissances et des financements. Cette structuration des services apporte des financements aux projets sélectionnés dans le cadre d'appels à projets lancés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (« Développer 1500 projets de méthanisation en 3 ans », « 20 territoires zéro gaspillage zéro déchet », et encore « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte »).

C.S

FOCUS

En Centre-Val de Loire, de nombreuses entreprises se sont d'ores et déjà lancées dans la transition énergétique. Ces dix dernières années, on compte notamment (la liste est non-exhaustive) Caudalie dans le Loiret qui s'est convertie à la géothermie sur nappe, l'entreprise SKF en Indre-et-Loire avec sa chaufferie bois et encore la Papeterie Palm, toujours en Indre-et-Loire, avec ses échangeurs de chaleur.

La clef pour un tourisme durable en Indre-et-Loire

Le 3 mars 2020 se tenait une journée dédiée au tourisme durable, organisée à Villandry par l'Office de Tourisme Tours Val de Loire et la Clef verte, premier label de tourisme durable international pour l'hébergement touristique et la restauration.
L'objectif : présenter les enjeux du label et sensibiliser les hébergeurs à un tourisme plus responsable. L'occasion également pour le label Clef Verte et l'Office de Tourisme de présenter leurs actions de sensibilisation et de promotion.

Présentation du label Clef Verte
Présent sur les cinq continents, l'écolabel touristique Clef Verte/ Green Key s'est développé en France depuis 1998. Il fait partie des 7 programmes menés par l'association Teragir, experte depuis 1983 des projets de protection de l'environnement et du développement durable.
Mise en œuvre d'une politique environnementale et d'une démarche socialement responsable, gestion intelligente des déchets (réduction à la source, collecte et recyclage), maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, achats responsables (en particulier pour l'alimentation et l'entretien), sensibilisation active de la clientèle : ce sont autant de critères qui sont pris en compte par les établissements labellisés.
Le processus de labellisation prévoit des audits réguliers et la collecte de preuves pour attester du sérieux de la démarche des établissements.
« Nous accompagnons au plus près les prestataires volontaires, en nous adaptant bien évidemment aux types d'hébergements, avec une volonté de les rassurer sur la faisabilité des aménagements nécessaires à l'obtention du label » explique Nathalie Bel Baussant, responsable nationale Clef Verte.

Chiffres clés en 2020 :
- Label Clef Verte / Green Key présent sur 66 pays avec 3200 hébergements labellisés
- 643 établissements labellisés en France
- 28 établissements labellisés en Région Centre-Val de Loire dont 12 en Indre-et-Loire

L'expérience Clef Verte en Indre-et-Loire
En 2020, 43 % des labellisés de la Région Centre-Val de Loire sont en Indre-et-Loire. Sur les 12 établissements Clefs Verte du département, on compte 4 gîtes, 3 auberges de jeunesse, 2 campings, 2 hôtels et 1 résidence de tourisme.
Une hausse de 50 % d'établissements labellisés en Indre-et-Loire est constatée depuis 2017.
« L'éco-responsabilité est plus qu'une tendance, c'est un mode de vie, une valeur durable et viable économiquement, comme peuvent le constater de nombreux professionnels du tourisme, dont l'hôtel 4 L'Auberge du Bon Laboureur à Chenonceaux, labellisé Clef Verte »* a constaté Henri Poignet, directeur général de l'Office de Tourisme Tours Val de Loire, à l'occasion de la journée *« Instant Clef Verte »* à Villandry.

Stéphanie Audureau et Carole Archambault.

Une journée d'échanges entre labellisés et porteurs de projets
Le 3 mars 2020, l'Office du Tourisme Tours Val de Loire célébrait sa troisième année de partenariat avec le label Clef Verte au cœur de la Vallée de la Robichère à Villandry (37) au gîte *« Nature Loire et Châteaux. »*
La matinée s'est ouverte sur l'intervention de Nathalie Savaton, Conseillère déléguée au tourisme Tours Métropole Val de Loire et Cécile Bonneau, directrice du Tourisme à la région Centre-Val de Loire, qui ont rappelé respectivement les enjeux des territoires et leur volonté de sensibiliser davantage les prestataires touristiques autour de ces nouveaux enjeux.
« Face à une réelle transition économique dans le secteur du tourisme, et face aux exigences croissantes d'une clientèle soucieuse de l'environnement, la région apporte une aide financière aux porteurs de projets Clef Verte, à hauteur de 5000 € pour les chambres d'hôtes et 10 000 € pour les hôtels, campings et gîtes » a précisé Cécile Bonneau.

Stéphanie Audureau, propriétaire des lieux, a pu partager son expérience avec une vingtaine de participants, porteurs de projets ou déjà labellisés, dont l'hôtel Le Grand Monarque à Azay-le-Rideau.
La propriétaire est revenue sur son aventure « Clef Verte » engagée en 2017, et a vanté la qualité de conseil et d'accompagnement de Carole Archambault, responsable développement touristique de l'Office de Tourisme Tours Val de Loire, et de l'équipe du label Clef Verte.
« Nous n'avons pas engagé d'investissements financiers trop lourds, nous avons adapté les matériaux, en utilisant par exemple des peintures et enduits à la chaux, en isolant à la laine de bois, ou en badigeonnant les surfaces alimentaires au blanc d'œuf afin de les rendre lessivables. »
Installation d'ampoules LED, convecteurs cœur de fonte avec capteurs de fenêtre ouverte, produits ménagers maison à base de vinaigre et de bicarbonate de soude… Autant d'aménagements qui permettent d'optimiser la consommation énergétique du gîte et de limiter la pollution des eaux.
Stéphanie Audureau a également privilégié des entreprises françaises et locales en achetant des pigments naturels de Color-Rare à Tours, du linge de lit en coton bio produit chez BlanRêve à Amboise, des matelas fabriqués en France, ou en travaillant avec un menuisier de Villandry… *« Ça ne coûte pas plus cher, et cela respecte ma démarche éthique, économique et écoresponsable. »*

L'après-midi était dédié aux gérants d'hôtels, campings, gîtes ou chambres d'hôtes qui ont pu participer à un atelier technique animé par le label et l'Office de Tourisme pour les accompagner dans leur démarche de labellisation.

C.C

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire[1] :

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés[2].

☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité[3] dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

☐ Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

☐ Convocation judiciaire ou administrative.

☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

[1] Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
[2] A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
[3] Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires…) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.